

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 775

présenté par

M. Nury et les membres du groupe Droite Républicaine

à l'amendement n° 642 du Gouvernement

ARTICLE 3

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *ter* A D'atteindre au moins 27 gigawatts de nouvelles capacités installées de production d'électricité d'origine nucléaire, dont des réacteurs électronucléaires de grande puissance et de petits réacteurs modulaires, à l'horizons 2050 ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement du groupe Droite Républicaine vise à fixer un objectif chiffré et ambitieux pour le développement de l'énergie nucléaire en France d'ici 2050. Il propose d'atteindre au moins 27 gigawatts (GW) de nouvelles capacités installées de production d'électricité d'origine nucléaire.